



Carte des départements de la zone d'action de la mission interrégionale « Inondation Arc Méditerranéen » (source DREAL PACA)

RECOMMANDATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE

LIVRET AUTO-ÉVALUATION « INONDATION » DE SON HABITATION À DESTINATION DES PARTICULIERS

Le livret auto-évaluation « inondation » de son habitation à destination des particuliers a été conçu pour permettre une démarche autonome des citoyens.

Cependant son **accompagnement sur le territoire** permettra d'une part de faire connaître cette démarche et d'autre part d'en faciliter sa compréhension et son appropriation par tous.

Pour que le citoyen soit acteur de sa prévention face aux inondations : agissons ensemble !

Rédacteurs :

Nicolas CATALA, Caroline HERVE, Michel SACHER (Cypres)
Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC (MIAM-DREAL PACA)

Contacts :

• Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC
Chargée de Mission Interregionale Inondation Arc Méditerranéen
Direction DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Tél : 04 88 22 63 90 - 06 03 71 86 31
Courriel : ghislaine.verrhiest@developpement-durable.gouv.fr
• Nicolas CATALA
Chargé de Mission Risques Majeurs - Cypres
Tél : 04 42 13 01 26 - 06 31 48 73 19
Courriel : ncatala@cypres.org

Merci aux personnes suivantes pour leur contribution et leur accueil :

Carole Picco, mairie de Berre l'Etang
Frédéric Gomez, mairie de Berre l'Etang
Cécile Berger, Camping Arc-en-Ciel, Aix en Provence
Auguste Trouillet, Sentinelle Arc
Michel Bacou et Christophe Moulin, CEREMA
Céline Vairon et Yacine Haddou, SABA

Conception graphique et mise en page :

Valérie SCOTTO DI CESARE - www.vsdcom.fr

Pour se faire, les 4 acteurs suivants peuvent avoir un rôle clé à jouer.



Au niveau communal, le document peut être personnalisé en ajoutant le logo de la commune et éventuellement des photos et des coordonnées locales (se rapprocher des contacts mentionnés dans l'encadré en pointillé). La commune peut faire la promotion de cette démarche via le bulletin municipal, le site internet de la commune, le DICRIM ainsi que lors de réunions publiques. Elle peut également le diffuser aux comités de quartier et associations en présence sur le territoire communal afin que ces acteurs soient un relais actif du déploiement de l'auto-évaluation citoyenne.



Les syndicats de rivière peuvent, sur le bassin versant qu'ils animent, diffuser, voire accompagner la mise en œuvre de cette pratique.



Les comités et les associations de quartier peuvent s'emparer de ce document et le mettre en œuvre sur leur zone d'action en travaillant avec des petits groupes de citoyens et en favorisant l'effet d'entraînement et le bouche à oreille.



Enfin le livret est suffisamment ludique pour être accessible aux adolescents. Une découverte de ce document encadrée par les enseignants au sein des **établissements d'enseignement** permettra d'une part de sensibiliser les élèves à la démarche. Elle permettra par ailleurs aux enfants de mettre en œuvre cette auto-évaluation chez eux avec leurs parents.